



Règlement du jeu Concours la plus belle vitrine de Noël 2025

Face au succès de l'édition 2024 et pour valoriser les commerces de proximité et de la vie locale, le Club des Commerçants (CdC) organise la 3ème édition du concours « Les Plus Belles Vitrites de Noël » sur l'ensemble du territoire communal comprenant nos adhérents.

OBJECTIFS VISÉS

Les objectifs de ce concours organisé par le Club des Commerçants consistent à :

- valoriser le commerce de proximité grâce aux décorations des vitrines de Noël ;
- renforcer l'esprit festif de cette période ;
- amplifier la visibilité des commerçants ;
- faire participer les habitants et créer du lien social autant que de l'animation commerciale par l'utilisation des technologies numériques.

Cette action vise à mettre en valeur les initiatives des commerçants en matière d'aménagement de vitrines pendant la période des fêtes de fin d'année et valoriser ainsi leur créativité et leur engagement au service du dynamisme de la ville.

Article 1 : l'organisateur et la durée du jeu

L'association le Club des Commerçants de Vernon ci-après désignée l'organisateur inscrit sous le numéro 84870382300015 auprès de la Préfecture de l'Eure, dont le siège est sis Mairie de Vernon, Place A. Barette 27200 VERNON agissant poursuites et diligences de son représentant légal actuellement en exercice domicilié qualité audit siège,

Organise, du dimanche 14 décembre 2025 à 9h au mercredi 31 décembre 2025 à 12h00 (heure française), un Jeu concours la Plus belle vitrine de Noël 2025 selon les modalités indiquées dans le présent règlement.

Article 2 : description du jeu

La participation au concours est gratuite. Elle est ouverte à l'ensemble des adhérents disposant d'une vitrine.

Pour vous inscrire, vous devez remplir le questionnaire suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScLMt0TfhxYeRoFYaJz_leFPsP8IRJQgrXVTR5tXL02NTI5vA/viewform?usp=publish-editor

Le candidat doit veiller à indiquer sur le formulaire toutes les informations nécessaires afin de permettre la prise en compte de sa candidature et s'engage à décorer sa vitrine pour le 6 décembre 2025.

Les inscriptions sont ouvertes dès réception de ce message et jusqu'au 6 décembre 2025.

Aucune candidature ne sera prise en compte après cette date. Pour la réalisation du jeu, il doit avoir un minimum de 10 inscrits.

Les votes se feront sur une photo de votre vitrine, envoyée par vos soins, qui sera diffusée sur notre page Facebook à compter du dimanche 14 décembre 2025. Les clients sont invités à se rendre directement chez les commerçants candidats ou sur le compte Facebook du CdC afin de procéder à leurs votes.

Les votes seront comptabilisés en fonction du nombre de like en dessous de chaque photo publiée.

Seuls les votes sur le compte Facebook du Club Des Commerçants seront pris en compte.

Il n'est pas demandé au commerçant de poster sur ses propres comptes Instagram et Facebook les photos prises : cela ne constitue pas un critère d'éligibilité. S'il le fait - et il y est amicalement encouragé - les likes/commentaires sur son propre compte ne seront pas comptabilisés. En revanche, il pourra partager les publications du CdC sur ses réseaux sociaux.

2.1 Critères d'éligibilité

- Être adhérent au Club Des Commerçants
- Avoir un point de vente physique doté d'une vitrine ;
- Décorer sa vitrine sur le thème de Noël.

2.2 Prix

- Prix 1 : Vote du Public (sur Facebook)
- Prix 2 : Coup de Coeur du Jury

2.3 Modalité des votes

2.3.1 Votes du Public

La désignation finale des gagnants prendra en compte le nombre de votes (Likes) en ligne le 31 décembre 2025 à 12h.

3.2 Votes du Jury

Un Jury, composé des 2 gagnants 2024 (qui ne pourront donc pas concourir cette année), de représentants de la ville de Vernon et d'un représentant du CdC, se réunira pour déterminer le gagnant du prix « coup de cœur du jury » début janvier 2026.

Les décisions du Jury seront irrévocables et ne seront susceptibles d'aucun recours.

Article 3 : description des lots

- Lot "vote du Public" : Un article dans l'encart dédié au Cdc dans le journal de la Ville "Vernon Direct" & 100€ de Chèque cadeau Cdc
- Lot "Coup de Coeur du Jury" : Spot radio BPM & 100€ de Chèque cadeau Cdc

Une cérémonie de remise des prix sera organisée en janvier 2026 lors de notre traditionnelle galette des Rois.

Toutes les dotations refusées par les gagnants ou non demandées au samedi 28 février 2026 seront automatiquement et définitivement perdues.

Il ne sera attribué aucune autre contre-valeur en échange des lots gagnés.

Les lots ne pourront être rétrocédés et seuls les gagnants pourront en bénéficier.

L'organisateur se réserve le droit de remplacer les lots par d'autres lots de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigeaient.

Article 4 : condition de participation

- Être adhérent au Club Des Commerçants
- Avoir un point de vente physique doté d'une vitrine ;
- Décorer sa vitrine sur le thème de Noël avant le 6 décembre 2025.

Article 5 : dépôt du règlement

Le règlement du jeu est déposé à l'étude de Me Cesari Huissier de justice de VERNON.

Article 6 : acceptation complète du présent règlement

La participation à ce jeu implique de la part des participants l'acceptation complète du présent règlement.

Toute fraude ou tentative de fraude pourra entraîner des poursuites judiciaires.

Les participants reconnaissent avoir pris connaissance de l'ensemble des articles de ce règlement et s'engagent à le respecter.